



Commission  
des titres d'ingénieur

**Avis n° 2024/11**  
**relatif à l'attribution du grade de licence au BACHELOR en Sciences**  
**et Ingénierie**  
**EPF**

### **Ecole**

Nom :	<b>EPF</b>
Sigle :	<b>EPF</b>
Type :	<b>Privé</b>
Académie :	<b>Créteil</b>
Sites de l'école :	<b>Cachan</b>

### **Données certifiées**

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### **Suivi des accréditations précédentes**

Avis n° 2023/11

### **Objet de la demande d'accréditation**

Diplôme :	Bachelor en Sciences et Ingénierie
École :	<b>EPF</b>
Spécialité(s) :	Systèmes d'information
Voie(s) :	Formation initiale sous statut d'étudiant en 1ère et 2ème année puis sous statut d'apprenti en 3ème année
Site(s) :	Cachan

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par EPF ;
- Vu le rapport établi par Marie-Annick GALLAND (membre de la CTI, rapporteur principal), Jean-Louis BONNIN (expert auprès de la CTI, expert), Teresa SANCHEZ-CHAPARRO (experte auprès de la CTI, experte internationale), Léo HUTEAU (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 12 Novembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

**Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur**

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Bachelor en Sciences et Ingénierie, spécialité Systèmes d'information, sur le site de Cachan	FISEA	2025	2029-2030

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

- Mettre en place une formalisation rigoureuse des retours de toutes les parties prenantes pour définir les évolutions de la formation.
- Définir une procédure permettant de garantir un taux de réponse significatif aux évaluations des enseignements;
- Définir et mettre en œuvre une stratégie permettant d'assurer un recrutement pérenne, conforme aux cibles ;
- Faire évoluer le cursus vers une semestrialisation complète ;
- S'assurer par une formalisation effective que le BSI ne devienne pas une voie de « 2ème chance » pour réintégrer dans les formations d'ingénieur EPF des élèves ingénieurs initialement en échec dans ces formations.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 12 novembre 2024

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024

La présidente  
Claire PEYRATOUT

